

IV.

Maintenant quelques mots pour en finir, et vous faire connaître entièrement ma pensée.

Tout le monde sait que je n'ai jamais été partisan des changemens ou innovations que les lois ou règles liturgiques ne rendaient pas absolument nécessaires. Mais ce que tout le monde ne sait pas, ou ce que du moins l'on a quelquefois l'air d'ignorer, c'est qu'en cela et par cela même je pense comme l'on pense à Rome, même et surtout parmi les principaux officiers de la Congrégation des Rites, mieux en position que la plupart d'entre nous de connaître il faut en convenir l'esprit du vénérable tribunal, auquel ils s'inspirent. Toutefois, Messieurs et Chers Collaborateurs, je vous déclare bien sincèrement qu'en fait de changemens, ou d'innovations, je ne raisonne ni n'agis par préjugé, ou par parti pris. C'est si peu cela, que je serai toujours prêt à accepter et à introduire dans le diocèse tous les changemens, toutes les modifications de n'importe quel genre ou quelle espèce, que les Evêques de la Province après s'être entendus et concertés, jugeront à propos d'apporter dans tout ce qui peut tenir à la liturgie, aux cérémonies, et même à nos usages disciplinaires en fait de costume ecclésiastique. Ainsi la cotta, la conquête, dont je viens de blâmer l'introduction intempestive et illégale, le collet romain, qu'un certain nombre des prêtres du diocèse m'ont exprimé le désir de voir substituer au rabat, ne rencontreraient assurément aucune opposition de ma part, s'il arrivait que les Evêques de la Province décidassent qu'il est mieux d'en adopter l'usage. Ce que j'ai toujours voulu avant tout c'était que rien ne soit fait ou changé avec le danger de voir se briser la belle union et l'harmonie parfaite qui ont toujours existé entre les différentes parties de la Province ecclésiastique de Québec, et qui pendant longtemps en ont fait sous tous les rapports l'Eglise particulière la plus remarquable de toute l'Amérique du Nord ! Vertus, savoir et dignité dans les Evêques ; régularité exemplaire dans le clergé ; foi et piété dans les fidèles, par là fait ordre dans tout ce qui tient aux mœurs, à la discipline et au culte religieux, voilà ce que fut, et ce que sera toujours, il faut l'espérer, notre chère Eglise du Canada ! Le ciel paraît beaucoup plus beau, après les tempêtes. L'ordre religieux ou moral n'est nullement étranger à cette loi de l'ordre physique. Prions : et attendons, dans le silence et le respect d'une entière soumission à la divine providence, les jours calmes et sereins qu'elle peut encore faire luire pour nous, malgré tant d'épais nuages annoncés. Que ces paroles de